



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Suffrages exprimés : 18

DATE DE CONVOCATION :

4 décembre 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Henri Robin, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Alain BISSON, Mme Monique LEGROS, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

Absents excusés : M. Daniel DESRETTES a donné procuration à Mme Monique LEGROS, M. Michel EURY

Secrétaire de séance : Mme Olga BANDZWOLEK

A l'ordre du jour :

- | | Intervenant : |
|--|---------------------|
| 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion | M. LE MAIRE |
| 2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire | M. LE MAIRE |
| 3. Création d'un emploi non permanent | M. LE MAIRE |
| 4. Bons d'achat | M. LE MAIRE |
| 5. Bons d'achat de Noël pour les enfants du personnel | M. LE MAIRE |
| 6. Vente de la parcelle AB 452 et AB 441 – 1 Chemin de Longueville | M. LE MAIRE |
| 7. Lotissement du Bourg – Cession de terrains aux riverains | M. LE MAIRE |
| 8. Lotissement du Bourg – Mise en vente des lots à bâtir | M. LE MAIRE |
| 9. Régularisation d'emprises de terrain rue du Stade | M. LE MAIRE |
| 10. Commission Locale d'Information auprès du GANIL- Désignation de représentants | M. LE MAIRE |
| 11. Indemnités de confection des budgets | M. VANNIER |
| 12. Budget – Avance du budget principal pour le budget annexe Lotissement du Bourg | M. VANNIER |
| 13. Décision modificative n° 3 | M. VANNIER |
| 14. Travaux en régie et décision modificative n° 4 | M. VANNIER |
| 15. Accueil de jeunes en Service civique | Mme MAUDUIT-TRAGUET |

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Minute de silence en hommage à Valéry Giscard d'Estaing

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision du 27 octobre 2020 – Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire décide :

- D'intenter au nom de la commune une action en justice en vue d'obtenir l'expulsion d'un occupant sans titre;
- De confier au cabinet JURIADIS, à CAEN, 72 rue des Rosiers, la charge de représenter la commune dans cette instance.
- D'accepter la convention d'honoraires écrite, préalable au démarrage de la mission

Décision du 20 novembre 2020 – SDEC Energie - Renouvellement du mât 04-036

Monsieur le Maire décide d'engager les travaux pour le renouvellement du mât 04-036 « Rue des Airbornes ». Le coût total de cette opération est estimé à 681,24 € TTC et la participation de la commune à 369€.

Décision du 20 novembre 2020 – Location d'un logement communal

Monsieur le Maire décide :

- de louer le logement communal situé 1bis rue des Airbornes à compter du 1^{er} décembre 2020.
- De confier la rédaction du bail à Maître LESAULNIER, notaire à MERVILLE-FRANCEVILLE

Décision du 1^{er} décembre 2020 – SDEC Energie - Renouvellement des mâts 04-039 et 04-040

Monsieur le Maire décide d'engager les travaux pour le renouvellement des mâts 04-039 et 04-040 « Rue des Airbornes ». Le coût total de cette opération est estimé à 2 272.06€ TTC et la participation de la commune à 946.69€.

Décision du 3 décembre 2020 – Dons et legs de mobilier et fournitures de bureau

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux représentants de la CCI ainsi qu'à l'habitante qui a permis à la commune de bénéficier de cette opportunité,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie a cédé à titre gratuit du mobilier et des fournitures de bureau à la commune,

Monsieur le Maire décide d'accepter les biens suivants remis à titre gracieux : 26 chaises et fauteuils, 8 armoires, 1 bureau et 2 extensions, 1 table avec casier, 1 étagère de rangement et 1 caisson mobile.

Décision du 7 décembre 2020 - Reprise de concessions

Considérant des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

Monsieur le Maire décide de reprendre au nom de la commune et de remettre en service pour de nouvelles inhumations 43 concessions en état d'abandon.

3. Création d'un emploi non permanent

Exposé de Monsieur le Maire

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à 13,5/35^{ème}, du 1^{er} janvier au 7 juillet 2021.

VOTANTS : 18

POUR : 18

4. Bons d'achat

Exposé de Monsieur le Maire

Un agent de la commune qui intervient dans l'entretien de locaux et l'accompagnement des enfants de l'école maternelle fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2020.

Une ATSEM de la commune a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon Argent pour 20 ans de services.

Traditionnellement, la collectivité offre des bons d'achat pour ces 2 occasions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer un bon d'achat de 200€ à l'agent qui fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2020
- D'attribuer un bon d'achat de 100€ à l'agent qui a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon Argent pour 20 ans de services.

VOTANTS : 18

POUR : 18

5. Bons d'achat de Noël pour les enfants du personnel

Exposé de Monsieur le Maire

4 enfants sont concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire l'attribution de bons d'achats Noël, pour un montant de 70€, pour les enfants du personnel communal âgés de moins de 12 ans.

VOTANTS : 18

POUR : 18

6. Vente de la parcelle AB 452 – 1 Chemin de Longueville

Exposé de Monsieur le Maire

Suite à la construction de l'atelier pour le service technique, il n'y a plus d'intérêt à conserver le bien situé 1 Chemin de Longueville : maison à usage d'habitation (environ 70 m²) comprenant :

- au sous-sol : garage, buanderie et cave
- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salle à manger, salle d'eau, trois chambres et WC
- au-dessus : combles aménageables

Sur un terrain de 971m².

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de mettre en vente le bien situé 1 chemin de Longueville, situé sur les parcelles AB 452 et AB 441 selon les modalités suivantes : après réalisation des diagnostics, une information au public invitera les personnes intéressées à visiter le bien. Elles disposeront d'1 mois pour déposer une offre d'achat chez Maître LESAULNIER, notaire à MERVILLE-FRANCEVILLE. Lors d'une prochaine réunion, le Conseil municipal délibèrera sur les offres reçues et choisira un acquéreur si une offre lui convient.

VOTANTS : 18

POUR : 18

7. Lotissement du Bourg – Cession de terrains aux riverains

Exposé de Monsieur le Maire

3 riverains du projet ont sollicité la commune pour acquérir une portion de terrain.

Pour qu'ils puissent confirmer leur demande, une proposition a été faite par la commission :

- Acquisition au prix de 150€ le m², en référence à la superficie établie par le bornage
- Prise en charge des frais de bornage par la commune, dans le cadre de l'aménagement du lotissement
- Prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur
- Prise en charge des frais de clôture par l'acquéreur sur la portion cédée

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de céder :

- Une superficie de 25 m² environ de la parcelle AI 56 aux propriétaires de la parcelle AI 57
- Une superficie de 26 m² environ de la parcelle AI 52 aux propriétaires de la parcelle AI 99
- Une superficie d'environ 14 m² de la parcelle AI 52 aux propriétaires de la parcelle AI 101

et autorise le maire à signer les compromis de vente aux conditions suivantes :

- Cession au prix de 150€ le m², en référence à la superficie établie par le bornage
- Prise en charge des frais de bornage par la commune, dans le cadre de l'aménagement du lotissement
- Prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur
- Prise en charge des frais de clôture par l'acquéreur sur la portion cédée

VOTANTS : 18

POUR : 18

8. Lotissement du Bourg – Mise en vente des lots à bâtir

Exposé de Monsieur le Maire

La commune aménage un lotissement de 14 lots à bâtir.

La commission Lotissement a travaillé sur les prix : il s'agit d'un prix par lot et non d'un prix au m². : la superficie exacte ne sera connue qu'après le bornage et il a été tenu compte des avantages et inconvénients de chaque terrain : superficie, orientation, emprise constructible, configuration, accès.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de mettre en vente 14 lots à bâtir dans le lotissement du Bourg, selon les modalités suivantes : information au public (avec transmission par mail aux personnes inscrites sur liste) des prix proposés par la commission, des règlements des zones et des plans de pré-commercialisation. Ils disposeront d'1 mois pour transmettre un courrier de candidature au Maire. Il sera précisé qu'il n'y a pas de priorité d'attribution en fonction de la date d'arrivée du courrier. Une commission d'élus se réunira pour étudier les demandes. Aucun rendez-vous ne sera accordé avant l'attribution des terrains.

VOTANTS : 18 POUR : 18

9. Régularisation d'emprises de terrain rue du Stade

Exposé de Monsieur le Maire

A l'occasion du bornage du terrain situé 13 rue des Airbornes, la commune a constaté qu'elle n'était pas propriétaire de l'intégralité du chemin reliant la rue des Airbornes à la rue du Stade, et que la propriété riveraine empiétait également sur le terrain communal.

Le Conseil municipal avait donné un accord de principe sur les opérations d'acquisition et de cession. Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires qui ont donné leur accord pour régulariser les emprises. Monsieur le Maire a proposé le versement d'un montant de 600€, et la prise en charge par la commune des frais de bornage et d'acte.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame FRANCOIS, les parcelles ci-dessous :

Section et n° de parcelles	Adresse	Surface
AB 459	6 rue du Stade	18 m ²
AB 460	6 rue du Stade	1 m ²

- décide de céder à Monsieur et Madame FRANCOIS, les parcelles ci-dessous :

Section et n° de parcelles	Adresse	Surface
AB 462	Le Mariquet	3 m ²
AB 463	Le Mariquet	1 m ²

- décide de verser la somme de 600€ à Monsieur et Madame FRANCOIS pour ces opérations
- dit que les frais de bornage et d'acte seront pris en charge par la commune
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes relatifs à ces opérations en l'étude des Maîtres LESAULNIER-MARTIN à MERVILLE-FRANCEVILLE

VOTANTS : 18 POUR : 18

10. Commission Locale d'Information auprès du GANIL- Désignation de représentants

Exposé de Monsieur le Maire

Une partie du territoire de la commune est distante de moins de 5 km du périmètre de l'installation nucléaire de base n° 113, Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL).

La Commission Locale d'Information du GANIL comprend un conseiller municipal titulaire et un suppléant dans chaque commune intéressée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Madame MAUDUIT-TRAGUET représentante titulaire et Carinne ADELAÏDE représentante suppléante à la Commission Locale d'Information du GANIL.

VOTANTS : 18 POUR : 18

11. Indemnités de confection des budgets

Exposé de Monsieur VANNIER

La Commune tient la comptabilité mais ne paie pas directement les fournisseurs et n'encaisse pas la majorité des recettes. En fin d'année, un rapprochement est fait entre la comptabilité de la Commune (le compte administratif), et la comptabilité de la Trésorerie (le compte de gestion).

En complément, le Conseil Municipal pouvait solliciter le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cette demande s'accompagnait de l'attribution d'indemnités de confection des documents budgétaires et d'indemnités de conseil. Le régime des indemnités de conseil versées par les collectivités aux comptables publics a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2020. Mais l'indemnité instituée par arrêté du 16 septembre 1983 pour la confection des budgets est, quant à elle, maintenue.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires, selon les bases définies dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à Madame Isabelle FEUILLET, à compter du 26 mai 2020.

VOTANTS : 18 POUR : 18

12. Budget – Avance du budget principal pour le budget annexe Lotissement du Bourg

Exposé de Monsieur VANNIER

Les recettes du budget annexe Lotissement du Bourg proviennent de la réalisation d'un emprunt d'un montant de 466 000€, et d'une avance du budget principal d'un montant de 451 204.17€.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser l'avance d'un montant de 451 204.17€ du budget principal vers le budget annexe. Cette avance fera l'objet d'un remboursement après la fin des opérations de vente des terrains.

VOTANTS : 18 POUR : 18

13. Décision modificative n° 3

Exposé de Monsieur VANNIER

Des ajustements de crédits doivent être effectués :

- Modification de l'imputation de l'avance du budget principal au budget annexe
- Inscription de crédits pour inscrire le mobilier donné par la CCI dans le patrimoine communal
- Mise à jour du montant du FPIC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 3 :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		BP + DM	DM3	Nx montants
Cptes	014/739223		2 000,00 €	2 000,00 €
	022		-2 000,00 €	-2 000,00 €
Total BP		1 788 994,39 €		1 788 994,39 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP + DM	DM3	Nx montants
Cptes				
Total BP		1 788 994,39 €		1 788 994,39 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
		BP + DM	DM3	Nx montants
Cptes	27/274		-400 000,00 €	-400 000,00 €
	27/276348		-51 204,17 €	-51 204,17 €
	27/27638		451 204,17 €	451 204,17 €
	041/2184		1,00 €	1,00 €
Total BP		1 492 704,65 €		1 492 705,65 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
		BP + DM	DM3	Nx montants
Cptes	041/1025		1,00 €	1,00 €
Total BP		1 492 704,65 €		1 492 705,65 €

VOTANTS : 18

POUR : 18

14. Travaux en régie et décision modificative n° 4

Exposé de Monsieur VANNIER

Les employés municipaux sont amenés à effectuer des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Ces travaux mettent en œuvre des moyens humains et matériels (outillage et fournitures). Ils peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte un jeu d'écritures comptables permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'inscrire les travaux suivants en travaux en régie

Aménagement extérieur de l'atelier	3 256 ,52€
Travaux sur le réseau pluvial rue Froide	3 176,27€

- ajuste l'inscription au budget 2020 et valide la décision budgétaire modificative n° 4 :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		BP + DM	DM4	Nx montants
Cptes	023		6 432,79 €	6 432,79 €
Total BP		1 788 994,39 €		1 795 427,18 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP + DM	DM4	Nx montants
Cptes	042/722		6 432,79 €	6 432,79 €
Total BP		1 788 994,39 €		1 795 427,18 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
		BP + DM	DM4	Nx montants
Cptes	040/2128		3 256,52 €	3 256,52 €
	040/21538		3 176,27 €	3 176,27 €
Total BP		1 492 705,65 €		1 499 138,44 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
		BP + DM	DM4	Nx montants
Cptes	021		6 432,79 €	6 432,79 €
Total BP		1 492 705,65 €		1 499 138,44 €

VOTANTS : 18

POUR : 18

15. Accueil de jeunes en Service civique

Exposé de Madame MAUDUIT-TRAGUET

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité de 580,62 € par mois (montant 2020) dont un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la collectivité d'accueil (107,58€) ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches en vue d'accueillir un ou plusieurs volontaires dans le cadre du Service Civique et signer le ou les contrats d'engagement.

VOTANTS : 18

POUR : 18

Séance levée à 20h30